

Division de l'Accompagnement Pédagogique et du Soutien
Administratif

Stages de réussite - Année 2025-2026

Période non prioritaire

Automne 2025

Préparation des stages dans les circonscriptions

Vendredi 10 octobre :

Date limite de retour des tableaux récapitulatifs à la DSDEN
(dapsa3.ia82@ac-toulouse.fr)

A partir du lundi 13 octobre :

Envoi des ordres de mission dans les circonscriptions par la DRH

Sur 4 jours entre le lundi 20 et vendredi 24 octobre

Stages de réussite, à raison de 3 heures par jour soit une durée de 12 heures par semaine

Dès le 3 novembre

Retour dans les circonscriptions des attestations individuelles des enseignants et de la liste d'émargement des élèves présents.

Visa de l'IEN pour service fait, transmission à la DSDEN (dapsa3) qui transmet à la DRH pour mise en paiement.

3 périodes prioritaires

Printemps 2026

Préparation des stages dans les circonscriptions

Vendredi 10 avril

Date limite de retour des tableaux récapitulatifs à la DSDEN
(dapsa3.ia82@ac-toulouse.fr)

A partir du lundi 13 avril :

Envoi des ordres de mission dans les circonscriptions par la DRH

Sur 4 jours entre le

Lundi 20 et vendredi 24 avril :

Stages de réussite, à raison de 3 heures par jour soit une durée de 12 heures par semaine

Dès le lundi 4 mai

Retour dans les circonscriptions des attestations individuelles des enseignants et de la liste d'émargement des élèves présents.

Visa de l'IEN pour service fait, transmission à la DSDEN (dapsa3) qui transmet à la DRH pour mise en paiement.

Eté 2026

Préparation des stages dans les circonscriptions

Mercredi 17 juin :

Date limite de retour des tableaux récapitulatifs à la DSDEN
(dapsa3.ia82@ac-toulouse.fr)

A partir du lundi 22 juin :

Envoi des ordres de mission dans les circonscriptions par la DRH

Sur 4 jours entre le

Lundi et vendredi juillet :
et/ou

Lundi au jeudi août :

Stages de réussite, à raison de 3 heures par jour soit une durée de 12 heures par semaine (attente du calendrier Scolaire 2026-2027)

Dès le 1er septembre :

Retour dans les circonscriptions des attestations individuelles des enseignants et de la liste d'émargement des élèves présents.

Visa de l'IEN pour service fait, transmission à la DSDEN (dapsa3) qui transmet à la DRH pour mise en paiement.